

Opérations de l'aviation civile.—Service de la répression, et autres opérations aériennes, \$408,300.

M. GREEN: Qu'entend-on par service de la répression?

L'hon. M. MACKENZIE: Il s'agit du travail fait par la Gendarmerie à cheval au sujet de la douane, de l'entrée en fraude de boissons alcooliques au pays, de la contrebande et autres opérations de ce genre.

M. HEAPS: Ces aviateurs relèvent-ils de la Gendarmerie à cheval ou du ministère de la Défense nationale?

L'hon. M. MACKENZIE: Les opérations sont conduites par cette division du ministère de la Défense nationale. Des demandes sont naturellement envoyées par d'autres ministères qui calculent ce que seront leurs besoins pendant l'année et nous faisons droit à ces demandes du mieux que nous pouvons.

M. HEAPS: Combien le ministère affecte-t-il d'aéronefs à ce service?

L'hon. M. MACKENZIE: Sauf erreur, c'est 29 sur un total de 173 affectés plus ou moins aux opérations aériennes du gouvernement civil. Un comité ministériel composé de quelques-uns des sous-ministres étudie chaque année l'un des chapitres en question et indique au ministre, par voie de recommandation, le montant exigé pour les besoins du service dans le Nord. Le comité a recommandé pour cette année l'affectation d'une somme de \$100,000 pour des levés aériens. Il est généralement donné suite à la recommandation du comité, car celui-ci fait l'inventaire des besoins en fait de levés dans le Nord, lesquels entrent dans ce crédit particulier.

M. HEAPS: Qu'entend mon honorable ami par "levés"?

L'hon. M. MACKENZIE: Il s'agit pour la plupart de levés topographiques.

M. HEAPS: La Gendarmerie à cheval entreprend-elle des levés topographiques?

L'hon. M. MACKENZIE: Non. La Royale Gendarmerie à cheval du Canada ne constitue qu'un seul des cinq services officiels qui fait usage de ces levés. Le ministère des Affaires indiennes en est un autre. Le ministère des Travaux publics en fait usage pour le transport du personnel occupé au levé des parties assez inaccessibles du Nord. Je le répète, cinq ministères s'en servent, je crois. La Gendarmerie à cheval a demandé \$50,000 du crédit.

M. HEAPS: Je reviens pour un moment à un poste antérieur et je prie le ministre de me dire s'il peut faire connaître au comité les [L'hon. M. Mackenzie.]

effectifs des forces permanentes, ceux des forces non permanentes, ainsi que le nombre des aéronefs dans les deux services.

L'hon. M. MACKENZIE: Aviation royale canadienne: force permanente, 147 officiers et 884 hommes, 1,031 au total; force non permanente, 52 officiers et 289 hommes, total de 341; au 31 mars de cette année.

M. HEAPS: Je crois savoir que beaucoup de ces hommes ne volent pas. Ils travaillent, par exemple, dans les magasins ou à terre.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est exact.

M. HEAPS: Le ministre peut-il indiquer au comité le nombre des aviateurs qualifiés dans l'administration, aussi bien dans les forces permanentes que dans les forces non permanentes?

L'hon. M. MACKENZIE: Généralement parlant, une partie de ceux que j'ai mentionnés en réponse à l'honorable député sont des aviateurs qualifiés, quoique mon honorable ami ait raison de dire que certains d'entre eux restent à terre. En réalité la plupart des autres aviateurs sont employés de cette façon. Les officiers sont qualifiés à fond, et de temps à autre des membres de l'un ou de l'autre des services subissent une période d'entraînement. Règle générale, les deux-tiers peut-être de ceux que j'ai cités peuvent voler.

M. HEAPS: Dois-je conclure des paroles du ministre que les deux tiers de ceux que le ministre a cités tantôt sont des aviateurs qualifiés?

L'hon. M. MACKENZIE: Ce ne sont pas tous des aviateurs qualifiés, mais tous ont volé. La moitié probablement le sont, vaudrait-il mieux dire.

M. GREEN: Ces crédits prévoient-ils l'établissement d'un service aérien transatlantique ou transpacifique?

L'hon. M. MACKENZIE: Ce sujet relève du poste suivant, l'aviation civile.

L'hon. M. STIRLING: Je crois que les inspecteurs nommés dans le pays relèvent de ce crédit, n'est-ce pas?

L'hon. M. MACKENZIE: Non, le poste suivant.

L'hon. M. STIRLING: Non pas sous la rubrique de l'administration civile?

L'hon. M. MACKENZIE: Non, sous celle de l'aviation civile.

L'hon. M. STIRLING: Je suppose que d'après cette réduction les autres ministères ont reçu moins de demandes pour l'usage du service aérien que dans le passé. Est-ce exact?